

# Université Cheikh Anta Diop de Dakar □□♦□□

**OFFICE DU BACCALAUREAT** *Céléfax (221) 824 65 81 - Tél. : 824 95 92 - 824 65 81* 

1/1

Durée :4 heures Séries : L'1- Coef 4 Séries : L1a-L1b- L2 LA – Coef. 6

15 G 02 A 01

Epreuve du 1<sup>er</sup> groupe

## **PHILOSOPHIE**

(un sujet au choix du candidat)

#### SUJET n° 1

Philosopher, c'est comprendre que nul n'a le monopole de la philosophie.

Qu'en pensez-vous ?

#### SUJET n° 2

La création artistique est-elle sans limites ?

### SUJET n° 3 Expliquez et discutez le texte ci-après :

Chaque peuple a ses spécificités culturelles et peut vouloir légitimement les sauvegarder. Ces spécificités concernent autant la production littéraire et artistique que le mode d'organisation de la solidarité nationale.

A la vérité, avec le développement fantastique des moyens de communication, notamment audiovisuels, auquel nous assistons depuis quelques décennies, les différences entre les cultures tendent à s'estomper. On peut s'en féliciter parce que le rapprochement entre les cultures favorise la coexistence, la paix et l'entraide entre les nations, comme on peut le regretter parce que l'uniformité absolue, la disparition de la diversité constituent un appauvrissement. Pour cela, les mesures de sauvegarde de la culture, notamment par l'incitation à la production dans la culture nationale, peuvent être légitimes. Mais à condition que l'incitation ne se traduise pas par des contraintes et interdictions et que la sauvegarde soit effectuée dans le strict respect de la liberté de chacun.

La liberté individuelle est sûrement la plus belle et peut-être la plus importante des conquêtes de l'humanité au cours des derniers siècles. S'il existe un principe qui ne saurait être sacrifié sur l'autel de la sauvegarde de la spécificité culturelle, c'est celui-là.

Mohamed Charfi